

Lyon, le 21 septembre 2018

### **Le comité de bassin Rhône-Méditerranée adopte le programme 2019-2024 de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : l'adaptation des territoires au changement climatique en est l'axe fort.**

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée, réuni ce jour à Lyon sous la présidence de Martial Saddier, Député de Haute-Savoie, a adopté le 11<sup>ème</sup> programme 2019-2024 de l'agence de l'eau. Ce vote positif est le résultat de plusieurs mois de concertation avec les usagers de l'eau mais aussi de mobilisation collective afin de conserver des capacités de financements à la hauteur des enjeux de l'eau dans un contexte où les redevances des agences de l'eau sont revues à la baisse en application des dispositions de la loi de finances 2018.

*«La mobilisation des collectivités sur les territoires, que j'ai relayée au niveau parisien, a été entendue. Un rééquilibrage progressif des ressources entre les agences a été décidé, favorable à notre agence avec un gain sur 6 ans de 135 millions d'euros de recettes. Ce gain permet de remonter la capacité d'intervention sur le 11<sup>ème</sup> programme à un peu plus de 2,6 milliards d'euros, soit une augmentation d'environ 215 millions d'euros par rapport au projet de programme envisagé au début de l'été, s'est félicité Martial Saddier, président du comité de bassin. J'attends maintenant que les Régions et les Départements se mobilisent eux aussi pour apporter leurs contributions aux maîtres d'ouvrage qui s'investissent dans la reconquête du bon état des eaux ».*

- **Baisse de la pression fiscale**

Les **redevances** collectées par l'agence de l'eau sont en légère baisse par rapport au programme précédent pour répondre à l'objectif national de réduction des prélèvements obligatoires. Plafonnées annuellement par l'Etat, elles sont payées par chaque usager en fonction de sa consommation d'eau et de la pollution rejetée dans le milieu naturel. Dans son 11<sup>e</sup> programme, l'agence de l'eau en fait un outil incitatif pour faire évoluer les comportements vis-à-vis du changement climatique. Ainsi, économiser l'eau, ce sera aussi payer moins de redevances.

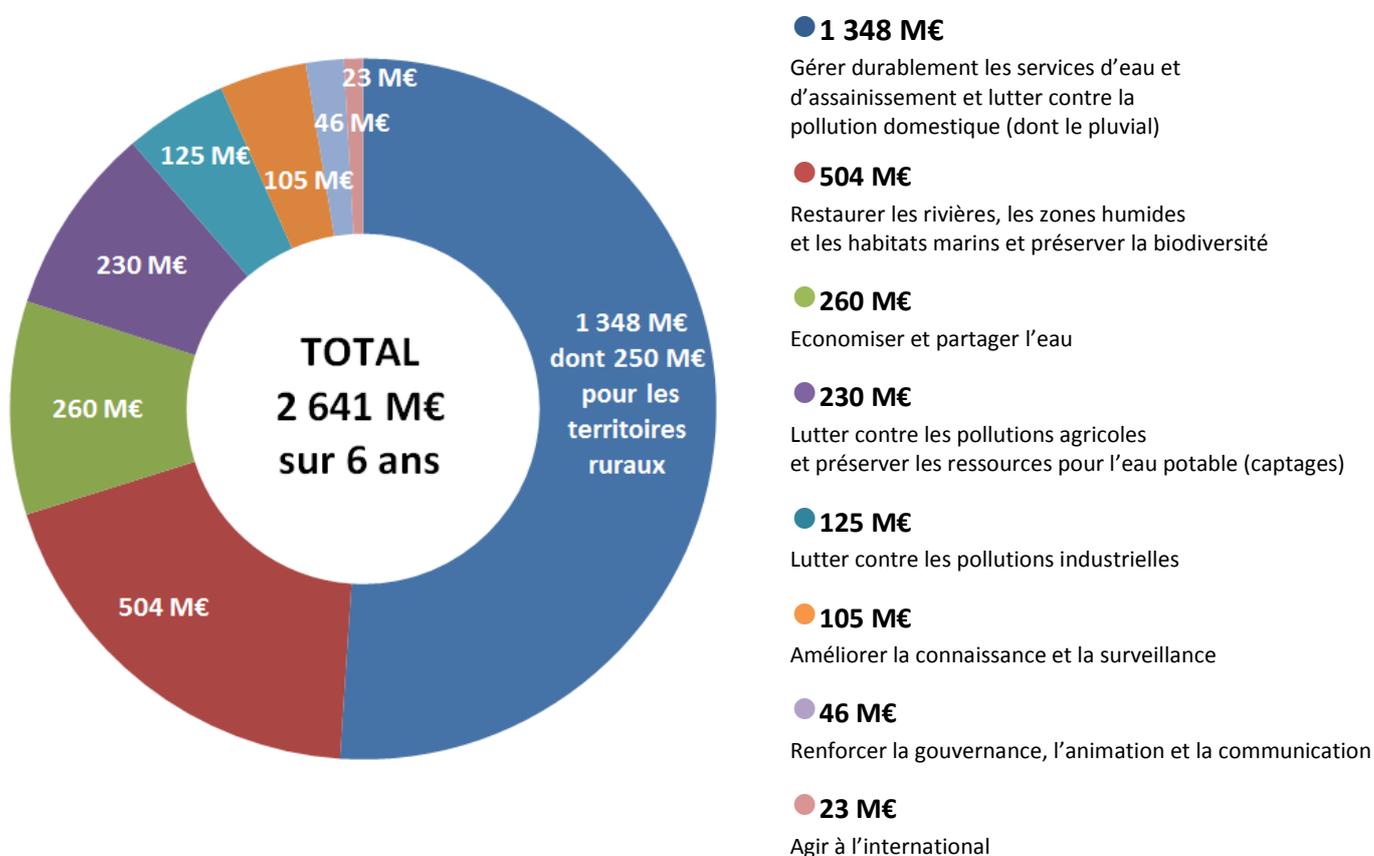
- **2,6 milliards d'euros sur 6 ans pour financer des projets pour l'eau**

Au regard de ces contraintes de réduction budgétaire, le nouveau programme est construit dans une logique de **priorisation des actions** : **l'adaptation au changement climatique** qui bénéficiera de **40% du montant total d'aides**, la reconquête de la **biodiversité aquatique et marine**, la lutte contre les **pollutions toxiques** et la **solidarité en faveur des territoires ruraux défavorisés** (avec 250 M€ d'aides prévues en faveur de ces territoires). Conformément au constat dressé lors des Assises de l'eau, il est en effet nécessaire d'aider les collectivités concernées à **relancer leurs investissements** en matière d'eau potable et d'assainissement.

Au total, pour les 6 prochaines années, l'agence de l'eau va investir plus de **2,6 milliards d'euros** en ciblant les projets des maîtres d'ouvrage qui agissent pour l'atteinte du bon état des eaux et des milieux aquatiques.

Pour Stéphane Bouillon, Préfet coordonnateur de bassin et président du conseil d'administration de l'agence de l'eau : «*Le travail du conseil d'administration et de la commission du programme a permis de trouver un équilibre entre la réponse à apporter aux enjeux des territoires vis-à-vis de l'eau et la contribution à l'effort national de redressement des comptes publics et de maîtrise des prélèvements obligatoires. Le nouveau programme maintient des financements importants pour l'eau. Un pas a été franchi ce jour avec son adoption par le comité de bassin Rhône-Méditerranée. Lundi 24 septembre, le comité de bassin de Corse sera lui aussi amené à se prononcer sur le programme. Puis le conseil d'administration du 2 octobre adoptera définitivement ce programme mobilisateur pour les porteurs de projets*».

## Répartition des aides financières 2019-2024 de l'agence de l'eau en millions d'euros



**Le comité de bassin Rhône-Méditerranée** est une assemblée de 165 membres nommés pour 6 ans, formée à 40% d'élus des collectivités territoriales, à 40% d'usagers de l'eau (pêcheurs, industriels, associations de défense de l'environnement, agriculteurs...) et à 20% de représentants de l'Etat. Son président, élu par tous les membres du comité de bassin, est choisi parmi les élus locaux ou les personnalités qualifiées.

**Le comité de bassin débat des grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux naturels aquatiques.** C'est pourquoi il est souvent qualifié de «Parlement de l'eau». Il donne un avis conforme sur les taux des redevances perçues par l'agence de l'eau et reversées en subventions pour soutenir la politique de l'eau, ainsi que sur le programme de l'agence adopté par son conseil d'administration.

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 [valerie.santini@eurmc.fr](mailto:valerie.santini@eurmc.fr)

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas et Stéphanie Bonnamour – 04 37 24 02 58 - [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com)

## Une politique de l'eau qui a des résultats

Dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, zoom sur quelques réalisations emblématiques du 10<sup>ème</sup> programme (2013-2018) financées par l'agence de l'eau

### // Sur la restauration des milieux aquatiques et la préservation de la biodiversité

Près de **420 km de cours d'eau** ont été restaurés avec l'aide de l'agence de l'eau.

- Dans l'Ain, **des travaux sur l'Albarine à Chaley ont redonné à la rivière un profil plus naturel** sur plus d'1 km. Deux ans après, des frais de truites et d'ombres sont observés, la protection contre les crues s'est renforcée et la nappe phréatique est de nouveau alimentée par la rivière. Coût des travaux : près de 100 000 euros financés à 30% par l'agence de l'eau.

**Plus de 800 ouvrages** identifiés comme problématiques, ont été rendus franchissables, conformément à la directive cadre sur l'eau.

- Sur la **Brévenne** (69), le Syndicat de rivières Brévenne-Turdine a supprimé le seuil de la Rochette en travers du cours d'eau. Depuis, les populations de truites fario ont été multipliées par 3 et par 16 pour le vairon.
- Sur le **fleuve Hérault**, une quinzaine d'ouvrages prioritaires ont été équipés de passes à poissons (ou sont en cours de réfection) pour ré-ouvrir depuis la mer, une soixantaine de kilomètres à la mobilité des poissons tels que l'anguille ou l'alose.



L'agence de l'eau a financé l'achat ou la restauration de **14 000 hectares de zones humides**.



Le conservatoire du littoral a acquis 390 hectares de zones humides au sein l'étang de Vendres dans la basse plaine de l'Aude, l'un des derniers milieux doux littoraux, d'une grande richesse écologique mais eutrophisé. C'est aussi un champ d'expansion des crues de l'Aude.

### // Sur la lutte contre la pollution domestique

La pollution domestique a fortement régressé depuis 25 ans grâce à l'installation de stations d'épuration performantes (division par 5 de la pollution par la matière organique et par 20 de l'azote). 80% des stations de surveillance de la qualité des cours d'eau présentent aujourd'hui un bon état au regard de la pollution domestique contre 30% en 1990.

Depuis 2013, l'agence de l'eau a financé la mise aux normes d'une quarantaine de stations d'épuration de plus de 2000 équivalents-habitants et plus de 160 systèmes d'assainissement pour mieux gérer les eaux pluviales.



## // Sur la préservation des ressources pour l'eau potable et la lutte contre les pollutions agricoles et les pesticides

L'agence de l'eau a financé la mise en place de **190 plans d'actions** sur les 269 captages prioritaires du bassin dégradés par les pollutions diffuses.

- Au niveau du captage d'eau potable du Fenouillet à **Vacquières** (Hérault), les actions du Syndicat mixte de l'eau et assainissement de la région du Pic Saint-Loup et des agriculteurs qui ont réduit l'utilisation des pesticides et les risques de pollutions ponctuelles, ont permis de diviser par 3 les concentrations en pesticides.

## // Sur les économies et le partage de l'eau

L'agence de l'eau a financé **plus de 200 millions de m<sup>3</sup> de nouvelles économies d'eau** (soit 3 fois la consommation annuelle en eau potable de l'agglomération lyonnaise) et 46 plans de gestion de la ressource en eau sont adoptés.

- En ville, **la métropole Aix Marseille Provence** a supprimé plus de 6 000 boîtes de lavage de la chaussée et elle a équipé de télérelève plus de 3000 boîtes restantes de façon à détecter des surconsommations. Ces opérations permettent d'économiser environ 1 million de m<sup>3</sup> prélevés dans la Durance et de lutter contre les risques de pollutions des plages en réduisant le risque de débordement des réseaux d'assainissement.
- Côté agricole, la réduction des prélèvements agricoles via le **canal de la Robine** (Aude) et le passage à l'irrigation sous pression, à la place de l'irrigation gravitaire gourmande en eau, sur une partie du périmètre de l'association des irrigants du Raonel située sur l'aval du fleuve Aude, permettent une économie d'eau de plus de 3 Mm<sup>3</sup> par an dont 1 Mm<sup>3</sup> en été.



## // Sur la lutte contre les pollutions toxiques

Les niveaux de contamination par les métaux (chrome, nickel, zinc...) ont été divisés par 6 depuis 10 ans. Principalement utilisés dans l'industrie du traitement de surface, ces métaux ont été traités progressivement dans le cadre d'opérations collectives avec les industriels. Par exemple, aujourd'hui, plus aucune pollution métallique n'est par exemple identifiée sur l'Arve (74) ou sur la Bienne (39) au-delà des normes autorisées.

Depuis 2013, **52 opérations collectives** et une **quarantaine de sites industriels** ont été aidés.



**L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat** sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières et protéger la biodiversité aquatique.